



## PERMANENCES DES ÉLUS

**Robert BODIGUEL**, Maire : *sur rdv*

**Jean-Michel CROGUENEC**, Adjoint Finances, Communication, Animation, Patrimoine, culture *sur rdv*  
**Gwénaëlle QUILLEVERE**, Adjointe aux écoles, enfance jeunesse et associations *sur rdv*

**Gérard POULIQUEN**, Adjoint Bâtiments, Voirie rurale, Agriculture, Personnel des services techniques : *vendredi de 11h à 12h*

**Juliette Le ROUX**, Adjointe Affaires sociales - CCAS *sur rdv*

**Yohann LE BELLEGUIC**, Adjoint aux associations, et numérique *sur rdv*

## ÉTAT-CIVIL

### Décès:

08/04/2023: René NORMAND, 84 ans, domicilié à Guiclan au 30 rue du stade, est décédé à Morlaix.

20/04/2023: Ounis KAOUANE, 82 ans, domicilié 7 Hameau des bruyères, veuf de Renée PIOVINI, est décédé à Morlaix

22/04/2023: Robert INIZAN, 93 ans, résidant à L'EHPAD Ste Bernadette Saint Thégonnec, est décédé à Morlaix

### Naissances:

23/02/2023: Louisa ABGRALL INIZAN, au foyer d'Arnaud ABGRALL et de Malvina INIZAN, domiciliés à Guiclan, 12 rue des magnolias.

### Publication de mariage:

06/05/2023: Damien LEGAL, technicien en agriculture de précision et Juliette LE ROUX, assistante de service social, domiciliés 43 rue de Penzé.

## CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale aura lieu le



**Lundi 8 mai 2023**

► **11h00** Rassemblement place de la Mairie

► **11h15** Dépôt de la gerbe au monument aux morts.

suivi d'un apéritif offert par la municipalité au bar « L'Hélios ».

Tous les anciens combattants, les sympathisants et la population sont invités à venir célébrer cet anniversaire.

### Ecole Jules Verne

#### Portes ouvertes

Les portes ouvertes de l'Ecole Jules Verne auront lieu le samedi 10 juin de 9h30 à 12h00.

### Agence postale communale

#### Fermeture le mercredi 10 mai 2023

Du fait du changement du logiciel informatique par La Poste, l'agence postale sera fermée mercredi 10 mai 2023

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Collecte des ordures ménagères

#### FÉRIÉ du 18 mai 2023

En raison du férié du Jeudi 18 Mai, la collecte des ordures ménagères sur Guiclan, pour les foyers collectés habituellement le jeudi, sera décalée au **MARDI 23 MAI**. Les conteneurs devront être présentés la veille au soir.»

### Piégeage du frelon asiatique

Le frelon asiatique est une espèce invasive introduite en France en 2004. Depuis, il s'est rapidement installé sur la majorité du territoire français et est maintenant solidement implanté en Bretagne.

Actuellement, le seul moyen de lutter préventivement contre le frelon est de mettre en place un piégeage de printemps (du 1er avril au 1er juin).

Distribution gratuite de pièges chez Camille BARBIER à « La garenne » ou au bar Le Divin et à la mairie.

### Personnes nées en 1968, il sera organisé les 55 ans,

Le samedi 14 octobre au Tal Ar Milin à Penzé pour une soirée année 80.

Tarif repas/boisson : 45€ à régler par chèque à l'inscription  
Mail de contact : [annee1968.guiclan@gmail.com](mailto:annee1968.guiclan@gmail.com)

Toutes les personnes nées à Guiclan ou habitant à Guiclan actuellement y sont invitées.

**Un Regard sur Guiclan**

Le concours photos de la commune ! du 15 octobre 2022 au 31 mai 2023

**Sublimez votre commune !**

3 | 2 Thèmes | Catégories

#3

Toutes les informations sur [www.guiclan.fr](http://www.guiclan.fr)

**RESTAURANT SCOLAIRE**

Pour les enfants qui mangent occasionnellement à la cantine, les inscriptions doivent être faites le mardi midi soit sur le portail famille ou sur le formulaire papier à déposer en mairie pour la semaine suivante.

Les menus sont disponibles sur [guiclan.fr](http://guiclan.fr)

**CLSH : LES GRIMOYS**

Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires

Pour les mercredis: inscription une semaine à l'avance.

Permanences de la directrice : les lundis et mardis de 9h à 11h45. Tél. : 02 98 79 48 96

Les programmes sont en ligne sur [guiclan.fr](http://guiclan.fr), vous les trouverez aussi à l'accueil de la mairie.



INFOS

Les ateliers numériques - Mai 2023 Partie 1



**Ma santé à l'heure du numérique**

- Vous souhaitez prendre un rendez-vous médical en ligne ? Découvrez comment utiliser Doctolib et Maia.

Mercredi 3 mai  
De 9h30 à 11h30

📍 Mairie de Trézilidé

📌 Sur inscription - 12 places



**Atelier de perfectionnement en autonomie**

Vous êtes autonome et vous souhaitez vous perfectionner en bénéficiant des conseils de la conseillère numérique et des autres participants.

Vendredi 12 mai  
De 9h30 à 11h30

📍 Espace France Services à Landivisiau

📌 Sur inscription - 8 places  
Les participants peuvent apporter leur matériel



**Réaliser un diaporama photo**

Vous avez pris des photos de vacances avec votre téléphone ou votre appareil photo numérique ? Que diriez-vous d'en faire un film en souvenir ?

Atelier de 3 séances les lundis 15 mai, 22 mai et 5 juin  
De 9h30 à 11h30

📍 Espace France Services à Landivisiau

📌 Sur inscription - 6 places  
Les participants doivent apporter leurs photos (sur ordinateur ou clé USB)

Les ateliers numériques - Mai 2023 Partie 2



**Écrire mon journal de bord**

- Raconter un voyage par écrit sur Word, LibreOffice ou OpenOffice.
- Insérer des photos pour illustrer le texte.

Atelier de 3 séances les mercredis 17, 24 et 31 mai  
De 9h30 à 11h30

📍 Espace France Services à Landivisiau

📌 Sur inscription - 6 places  
Les participants peuvent apporter leur matériel



**Utiliser une clé USB**

- Comment connecter la clé USB à l'ordinateur.
- Comment utiliser la clé USB (stocker et retirer des éléments de la clé)

Vendredi 26 mai  
De 9h30 à 11h30

📍 Espace France Services à Landivisiau

📌 Sur inscription - 6 places  
Les participants doivent apporter ordinateur et clé USB



**Coup de pouce numérique**

Vos horaires ne vous permettent pas d'assister aux ateliers habituels ? Cet atelier est fait pour vous !

- Bases de l'ordinateur
- Trier et organiser ses photos sur l'ordinateur

Atelier de 2 séances les mardis 30 mai et 6 juin  
De 18h30 à 20h00

📍 Maison des associations à Lampaul-Guimiliau

📌 Sur inscription - 8 places  
Les participants peuvent apporter leur matériel



**Contact**

**Compte rendu du conseil municipal du jeudi 30 mars 2023**

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Gérard POULIQUEN, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER, Matthieu POLARD, excusés

**1-Budget Commune - Approbation du compte administratif 2022**

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2022.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT en €
FONCTIONNEMENT	1 687 442,74 €	2 559 671,91 €	<b>872 229,17 €</b>
INVESTISSEMENT	963 208,35 €	1 096 991,97 €	<b>133 783,62 €</b>

à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 872 229.17 € en section d'investissement au budget primitif 2023

**2-Vote des taux 2023**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux et fixe les taux suivants pour 2023 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.71%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.37%

Taxe d'habitation : (résidence secondaire) 17.07 %

**3-Budget commune : Vote du Budget primitif 2023**

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) adopte le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Fonctionnement : 2 501 232.00€, Investissement : 2 887 770.79 €

**4-Budget Lotissement du Styvell : Approbation du compte administratif 2022**

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) adopte le compte administratif 2022.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	215 277.94 €	238 955.76 €
Recettes	527 800.15 €	39 251.22 €
Résultat	312 622.21 €	-199 704.54 €

**5-Budget Lotissement du Styvell : vote du budget primitif 2023**

Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) adopte le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Fonctionnement : 712 152.44€, Investissement : 452 667.87€

**6-Budget SPANC : Approbation du compte administratif 2022**

Après en avoir délibéré, M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2022.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0.00 €	0.00 €
Recettes	2251.63 €	0.00 €
Résultats	2251.63 €	0.00 €

**7-Budget SPANC : vote du budget primitif 2023**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Fonctionnement : 3 526.63 €, Investissement : Il n'y a pas de section d'investissement

**8-Budget Assainissement : Approbation du compte administratif 2022**

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2022.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 557.11 €	318.49 €
Recettes	15 914.35 €	20 330.51 €
Résultats	10 357.24 €	20 012.02 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 10 357.24 € en section d'investissement au budget primitif 2023.

**9-Budget Assainissement : vote du budget primitif 2023**

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) adopte le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Fonctionnement : 28 908.49 €, Investissement : 39 318.49 €

**10-Budget chaufferie bois : Approbation du compte administratif 2022**

Après en avoir délibéré, M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2022.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	18 350.89 €	0.00 €
Recettes	46 065.75 €	0.00 €
Résultats	27 714.86 €	0.00 €

**11-Budget Chaufferie Bois : vote du budget primitif 2023**

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions), adopte le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Fonctionnement : 38 760.86€

Investissement : Il n'y a pas de section d'investissement

**12-Pôle enfance/Médiathèque, diagnostic plomb/amiante : choix entreprises**

A l'unanimité, le conseil municipal retient l'entreprise APAVE pour un montant de 2202.00 € HT.



## INFOS CCPL

### Que faire de ses déchets verts ?

Brûler ses déchets verts est interdit !

Que l'on soit particulier ou professionnel, il est interdit de faire brûler ses déchets de jardin conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur.

Les **déchets verts** sont constitués *des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc*. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse
- des feuilles mortes
- des résidus d'élagage
- des résidus de taille de haies et arbustes
- des résidus de débroussaillage
- des épluchures de fruits et légumes

Mais alors, que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

de les utiliser en **paillage** ou en **compost** individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.

La CCPL mets à disposition des composteurs à tarif préférentiel et peut vous accompagner dans vos changements de pratiques de jardinage (paillage à la pelouse, broyage à la tondeuse...), de les déposer conformément aux règles dans l'une de nos 3 déchèteries (*horaires consultables sur notre site Internet [www.pays-de-landvisiau.com](http://www.pays-de-landvisiau.com)*).

Il est interdit :

**de les brûler à l'air libre**

**de les brûler avec un incinérateur de jardin.** Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, **dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement** (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles **troubles de voisinage** (odeurs ou fumées) et des **risques d'incendie**.

En cas de non-respect de l'interdiction

**La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €.**

**Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.**

### Textes et références

*Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts*

*Circulaire du 26 avril 1982 relative à la modification du règlement sanitaire départemental type --- Article 84*

*Réponse ministérielle du 12 septembre 2013 sur l'interdiction générale et permanente de brûlage des déchets végétaux*

*Code de l'environnement : article L541-21-1 --- Interdiction des incinérateurs de jardin*

*Décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires du code de la santé publique --- Article 7 : sanction*

### Les ateliers ZD de mai

Jeudi 11 mai – 18h30

Dentifrice et baume au miel

Jeudi 25 mai – 18h30

La discut'zéro autour des achats locaux, direct et vrac

**Place limitée, inscription obligatoire : 02.98.68.42.41 ou [l.marc@paysdelandi.com](mailto:l.marc@paysdelandi.com)**

### Le TRI en + du mois de mai

Le textile ne se met pas à la poubelle !

Le textile est à déposer dans l'une des colonnes blanche ABI29 / Le Relais. Dans ces colonnes, je mets les vêtements, les chaussures, le linge de maison et la petite maroquinerie peu importe leur état : que ce soit en très bon état ou pas, que ce soit troué, taché ou déchiré. Le textile doit être mis **propre et sec, en sac fermé**. Les colonnes de tri textile sont à retrouver en déchèterie et/ou également sur 15 communes du territoire (*hormis Loc-Eguiner, Locmélar, Saint-Derrien et Trézilidé*).

Contactez l'ambassadrice du tri : 02.98.68.42.41 ou [l.marc@paysdelandi.com](mailto:l.marc@paysdelandi.com)

## ACTIVITES NOUVELLES



**MH**  
**TECHNIQUE**  
Maintenance & dépannage habitat

ELECTRICITÉ - VMC  
PLOMBERIE  
ELECTROMÉNAGER  
MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

Pascal Moalic Hélayr  
06 50 12 83 78  
mhtechnique@outlook.fr  
29410 GUICLAN  
Siret: 949 472 989 00019

« Technicien de maintenance depuis plus de quinze ans, je propose depuis le 1<sup>er</sup> avril, mon expertise et mes services pour la maintenance et dépannage habitat :

- Electricité
  - Plomberie
  - Entretien ou remplacement VMC
  - Dépannages électroménagers
  - Maintenance générale et rénovation des bâtiments
- J'interviens dans un rayon de 25 km autour de Guiclan, aussi bien pour les particuliers, que pour les en-



Pour réserver



**Le Manoir de Kerofil**  
Gîte et chambres d'hôtes  
manoir.kerofil@gmail.com

9 Kerofil  
29410 Guiclan  
06 60 89 10 88

# Orange vient à votre rencontre à



## Guiclan

venez rencontrer nos experts  
Fibre et tester votre éligibilité

La Fibre,  
le réseau idéal



Place de la mairie

24 et 25 mai 2023

10H-18H

Accès au réseau Fibre, en France métropolitaine, avec offre et équipements compatibles. Sous réserve d'éligibilité et d'un raccordement effectif de l'immeuble et du domicile ou des locaux du client à la Fibre.  
Orange, SA au capital de 10640226396 € - 111, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux - RCS Nanterre 380 129866

## ATELIER NUMÉRIQUE

# Coup de pouce numérique



Les mardis 30 mai et 6 juin  
de 18h30 à 20h00  
à la Mairie de Lampaul-Guilliau

Vos horaires ne vous permettent pas d'assister aux ateliers habituels ? Cet atelier est fait pour vous !

- Bases de l'ordinateur
- Trier et organiser ses photos sur l'ordinateur


Sur inscription - 8 places

Pays de Landivisiau  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES


France services



Contact  
CAM Marine, conseillère numérique  
Tél : 02 98 68 67 60  
Mail : m.cam@paysdelandi.com

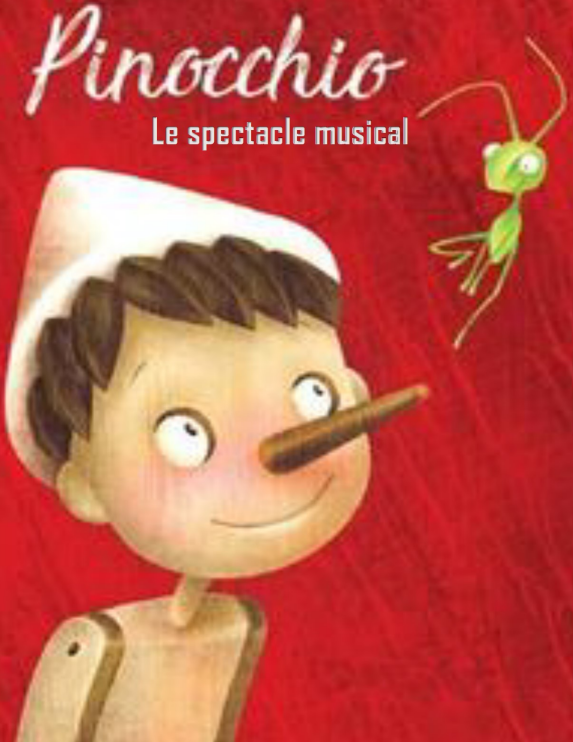


Les élèves arts de la scène de Guiclan  
présentent :



# Pinocchio

Le spectacle musical



Le samedi 27 mai 2023 à 20h

A la salle du Triskell de Guiclan

Tarifs : 12€/adultes. 8€/ -12 ans. 5€/ -6 ans

# Fête de l'Huitre et du Grand Boucan

Penzé dès 12h

## DIMANCHE 14 MAI



ANIMATIONS POUR LES ENFANTS

Musique :

- Poney M
- Pink Granit
- Boîte à Boutons
- Les Barons d'Comptoir

Danse : Les Princesses Guerrières

RESTAURATION SUR PLACE: BOUCANAGE, MÛTTRES, GALETTES SAUCISSES, FRITES...

Organisation: APE Ecole de Penzé



# MARRE DE BOIRE

## 06 42 23 72 22



<b>MORLAIX</b> Mardi 20h30 Foyer Jean Moulin Rue Jean Moulin	<b>LANDIVISIAU</b> Jeudi 20h00 Maison de l'Aidant 9 Rue des Marronniers
---	--

*Alcooliques Anonymes - IPACS*

### SERVICES DE SANTÉ

#### Pharmacie de Guiclan

1 rue du stade 29410 GUICLAN

#### Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : 9h00-12h15 et 14h30-19h00 - Samedi : 9h - 12h15

Contacts : Tel. 02.98.24.06.94 - Fax. 09.74.71.88.35

#### Cabinet Kinésithérapeute/ Ostéopathe

M. Lionel ARZUR, kinésithérapeute - 12 place de l'église  
29410 GUICLAN

#### MAISON MÉDICALE : 4 rue du stade 29410 GUICLAN

##### ► Médecins généralistes

Dr Tiphaine GARDIER - Dr Gaëlle DESFRANCOIS  
Sur Rendez-vous : par internet ou par téléphone au 02.98.19.26.06

##### ► Cabinet infirmier : 4 rue du stade MARTIUS - KERRIOU - GUEGUEN

Rendez-vous par téléphone : 02.98.79.65.34 ou 06.81.04.29.48

##### ► Ostéopathe Elise LE ROUX, Ostéopathe DO, consulte sur rendez-vous

Prise en charge des adultes, enfants et nourrissons.

Rendez-vous et renseignements par téléphone au 06.01.82.55.25

##### ► Psychomotriciennes

Lucie MÈNANT, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.45.89.87.01

Clémence GUEGUEN, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.75.49.77.97

Prise en charge du nourrisson à la personne âgée

##### ► Psychologue clinicienne, Psychothérapeute Perrine PAPE,

Psychologue clinicienne et psychothérapeute : rdv et renseignements par téléphone au 07.62.51.14.48

**Cabinet infirmier :** 8 rue de Kermat 29410 GUICLAN. BUZARÉ - CLUZEAU - GUEGUEN. Soins à domicile 7j/7 et sur rdv au cabinet: 02.98.29.50.21



PHARMACIE



### MÉMENTO

#### Services municipaux

##### ► Mairie / Accueil du public :

Lundi mercredi jeudi : 9h à 12 h et de 13h30 à 17h00

Vendredi fermeture à 16h30.

Mardi samedi : 9h /12h

02 98 79 62 05 Fax 02 98 79 67 30

Courriel : [mairie@guiclan.bzh](mailto:mairie@guiclan.bzh)

Site : [www.guiclan.fr](http://www.guiclan.fr)



##### ► Agence Postale Communale 02 98 79 62 29

Du mardi au samedi de 9h à 12h00.



##### ► ADMR du Haut-Léon

8h30-12h30 et 13h30-18h00 : Renseignements et RDV :

02 98 19 11 87 / [www.admruhautleon.com](http://www.admruhautleon.com) /

[accueil@admruhautleon.com](mailto:accueil@admruhautleon.com).

##### ► Conciliateur 02 98 68 00 30

M. FLEURY permanences à la mairie de

Landivisiau 1er lundi et 2ème samedi de chaque mois de 9h à 12h sur RDV.

##### ► Bibliothèque municipale 02 98 79 48 24

Lundi 14h-16h30/ Jeudi 16h30-18h30/ Mercredi-samedi

de 10h-12h / [b.municipaledeguiclan@orange.fr](mailto:b.municipaledeguiclan@orange.fr)

##### ► Restaurant scolaire 09.62.57.74.92

##### ► Garderie municipale

-Rue de Kermat 02 98 79 46 66

- Venelle de Prat ar Feunteun: 09.62.57.74.92

Le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30 à 19h00.

##### ► CLSH « Les Grimoyes » 02 98 79 48 96

Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires.

##### ► Animation jeunesse 06 77 75 81 17

Ouvert pendant les vacances scolaires.

##### ► Halte garderie itinérante «1000 pattes»

06 64 22 28 14 La halte garderie (enfants de 3 mois à 6 ans), accueil à la journée de 8h30 à 17h30

##### ► RPE (Relais Petite Enfance)

Courriel : [rpe.paysdelandi@gmail.com](mailto:rpe.paysdelandi@gmail.com)

Informations et rdv au 02 98 24 97 15

##### ► Mission locale 02 98 15 15 50 /

[contact@mlpm29.org](mailto:contact@mlpm29.org)

##### ► Service Eau et Assainissement de Morlaix

Communauté (Za la Boissière Morlaix)

Accueil du public Lundi au jeudi 9h/12h; 14h/17h

Vendredi 9h/12h; 14h/16h

0806 090 010 (n° azur)

##### ► Ouverture des déchetteries

**BODILIS/ Kervennou** 02 98 68 99 99 : du lundi au

samedi 8h30 à 12h / 13h30 à 18h

**PLOUGOURVEST / Besmen** 02 98 29 59 14 et

**SIZUN / Croas-cabellec** 02 98 24 15 92 :

les lundi, mercredi, vendredi, samedi 9h à 12h / 13h30

à 18h, mardi 13h30 à 18h. Fermé le jeudi.

##### ► Collecte des ordures ménagères :

**Collecte du mercredi :**

semaine impaire = conteneur habituel

Semaine paire = conteneur couvercle jaune

**Collecte du jeudi (campagne)**

semaine impaire = conteneur couvercle jaune

Semaine paire = conteneur habituel

Sortir le conteneur la veille

##### ► CCPL (Communauté de Communes de Landivisiau)

Lundi au vendredi 08h30 à 12h30/ 13h30 à 17h30

02 98 68 42 41

##### ► MSAP (Maison de Services au Public)

02 98 68 67 60 / [msap@pays-de-landivisiau.com](mailto:msap@pays-de-landivisiau.com).

Lundi, 8h30 à 12h30 / mardi au vendredi 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30 (17h le vendredi).

Sur la commune 3 défibrillateurs cardiaques sont accessibles dans le hall extérieur de la salle des sports et devant la mairie en face de la boîte aux lettres de la Poste et à la maison médicale

